

glaive de la loi qui les poursuivoit, dont nous espérons que les Comité seront exants à lavenir de ce travail.

« Nous attandons de vous toutes justice,

« Salut et fraternité

DUTOUT,
membre,

BOUTON,
membre,

GAUTIER
membre

MARCHAND
membre

DUMONT
membre

PICHOT
membre

REGIS ».

Le district de Vienne accueillit assez mal cette réclamation. Il déclara le 16 nivôse an III qu'« il n'y avoit lieu à délibérer » et enjoignit même au Comité de se conformer à la loi du 13 frimaire même année pour le « rendement de comptes ». Cependant, satisfaction, tout au moins partielle, fut donnée aux commissaires, car le 23 ventôse suivant, le citoyen J. B. Guinand, trésorier de la communauté de la Guillotière attesta que « les membres du Comité révolutionnaire dudit canton » avaient touché en tout 8.849 livres dix sols, « sçavoir 2501 livres dix sols pour frais de bureau et six mille trois cent quarante-huit (6.348) livres pour honoraires provenant de la taxe révolutionnaire ».

Après le salaire, le logement. Le Comité « mécontent de son local », s'était installé, le 5 nivôse an II, « dans les appartements de la maison du ci-devant Vincent Janvier », c'est-à-dire l'ancien couvent de Picpus. Le 6, un appartement particulier était donné à Dolle dans le même immeuble. Le 14 nivôse, cet important personnage songeait à rétablir et à faire fonctionner, en sa faveur, la manufacture Janvier et C^{ie}. Il énumérait les « objets de première nécessité pour les arts et la médecine » dont il était urgent de reprendre la fabrication, « l'huile de vitriol, l'eau-forte, le sel de Saturne, la préparation des laques colorées pour les papiers peints », etc. Habitant déjà la maison, il aspirait aussitôt à diriger l'usine. Le 29 nivôse, le Comité jette les yeux sur lui pour un emploi du même ordre, mais plus directement utile et, sans doute aussi, mieux rémunéré. Par ce temps de guerre générale, il importe de « mettre l'exploitation du salpêtre dans la plus grande activi-